

P

# PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### LES PLANS D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1995 :

**des versements d'un million de salariés  
et une épargne de 9,5 milliards de francs**

Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, des Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) existent dans près du tiers des entreprises où existe un accord d'intéressement ou de participation, soit près de 14% de plus que l'année précédente. Pourtant, le nombre de salariés pouvant accéder au PEE augmente peu. Ils sont 2,5 millions, soit près de la moitié des salariés couverts par un accord de participation ou d'intéressement. Deux entreprises sur trois ont reçu des versements en 1994 de la part de plus d'un million de salariés.

Avec des épargnants moins nombreux mais un dépôt moyen de 9 000 francs par épargnant, en progression de 40% par rapport à 1993, plus de 9,5 milliards de francs ont été déposés sur le PEE, soit un peu plus qu'en 1993. Ces placements représentent 2,8% de la masse salariale des entreprises ayant épargné, dont près du tiers proviennent de la participation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, plus de 6 500 entreprises, parmi celles qui ont signé un accord de participation ou d'intéressement, avaient choisi de mettre en place un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) (tableau 1). Leur nombre est en hausse de près de 14% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1994, en grande partie sous l'effet de l'extension de l'obligation participative aux entreprises de 50 à 100 salariés (+ 30%) observée durant l'exercice 93 (1). Au total, plus de 2,5 millions de salariés ont, dans ces entreprises, la possibilité de placer des sommes sur les PEE.

**Trois entreprises sur dix, qui pratiquent l'intéressement ou la participation, disposent d'un PEE.**

Parmi les entreprises qui ont un accord de participation ou d'intéressement, trois sur dix mettent en

(1) - Les primes versées sur le PEE durant l'année 1994 proviennent de l'exercice fiscal commencé en 1993.



oeuvre un PEE, proportion stable par rapport à l'année précédente, mais très variable selon la taille et le type d'accord (graphique 1). La part des firmes où un PEE existe varie ainsi de 19 % dans les unités de 50 à 99 salariés à près de 60 % dans celles de 2 000 salariés et plus. Dans l'ensemble de ces entreprises, près d'un salarié sur deux (46 %) est potentiellement concerné (tableau 1).

Les PEE sont plutôt prisés par les grandes entreprises. Ils sont souvent combinés à l'intéressement, que les firmes utilisent alors à des fins d'épargne, comme les exonérations fiscales les y incitent (encadré 1) : cette combinaison est pratiquée par plus de trois entreprises sur quatre en dessous de 100 salariés, par presque sept sur dix au-dessus de 2 000 salariés. Par contre, seulement 14 % des entreprises qui n'ont signé qu'un accord de participation optent pour le PEE. Ces firmes ne peuvent effectivement pas utiliser le PEE pour accroître, par abondement, les sommes dégagées au titre de la participation, contrairement à ce qui est possible dans le cas de l'intéressement (ou des versements volontaires des salariés).

Lorsque l'entreprise possède simultanément un accord de participation et un accord d'intéressement, plus d'une sur deux est en revanche concernée par le dispositif (trois salariés sur quatre), la proportion s'élevant à plus de huit entreprises sur dix au-dessus de 2 000 salariés (près de neuf salariés sur dix). Ces entreprises à double accord emploient au total 54 % des salariés ayant accès à un PEE.

### Deux entreprises sur trois ont reçu des dépôts en 1994 de la part d'un peu moins de la moitié de leurs salariés

Parmi les entreprises possédant un accord de participation ou d'intéressement et un PEE, deux sur

Tableau 1  
Entreprises et effectifs concernés\* par les PEE en 1994

	% d'entreprises possédant un PEE*	Entreprises* avec PEE	% d'effectifs concernés par le PEE*	Effectifs* concernés par le PEE	Répartition des effectifs salariés
<b>Taille de l'entreprise</b>					
Moins de 10 salariés .....	29	1 015	29	5 515	0,2
10 à 49 salariés .....	30	1 825	29	47 625	1,9
50 à 99 salariés .....	19	1 095	19	79 381	3,1
100 à 199 salariés .....	21	930	22	133 437	5,3
200 à 499 salariés .....	27	790	29	252 302	10,0
500 à 1999 salariés .....	50	701	52	661 528	26,1
2000 salariés et plus .....	59	175	65	1 355 567	53,5
<b>Ensemble .....</b>	<b>27</b>	<b>6 531</b>	<b>46</b>	<b>2 535 356</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur d'activité NES 16</b>					
EA. Agriculture, sylviculture, pêche .....	24	50	27	4 333	0,2
EB. Industries agricoles et alimentaires ..	24	255	37	89 204	3,5
EC. Industrie des biens de consommation	20	419	34	136 345	5,4
ED. Industrie automobile .....	22	54	52	129 858	5,1
EE. Industrie des biens d'équipement .....	22	446	45	212 617	8,4
EF. Industrie des biens intermédiaires .....	26	1 014	42	341 630	13,5
EG. Énergie .....	48	62	97	202 893	8,0
EH. Construction .....	22	490	40	125 398	4,9
EJ. Commerce .....	23	1 122	46	366 390	14,5
EK. Transports .....	23	256	24	52 962	2,1
EL. Activités financières .....	52	550	82	454 096	17,9
EM. Activités immobilières .....	46	176	56	18 805	0,7
EN. Services aux entreprises .....	34	1 312	38	346 866	13,7
EP. Services aux particuliers .....	24	147	26	36 511	1,4
EQ. Éducation, santé, action sociale .....	17	135	14	11 238	0,4
ER. Activités associatives et extra-territoriales .....	44	45	43	6 210	0,2
<b>Ensemble .....</b>	<b>27</b>	<b>6 531</b>	<b>46</b>	<b>2 535 356</b>	<b>100,0</b>

\* - Parmi les entreprises signataires d'un accord d'intéressement ou de participation, ou filiales de groupe.

Source : MTAS-DARES, PIPA95, résultats pondérés.

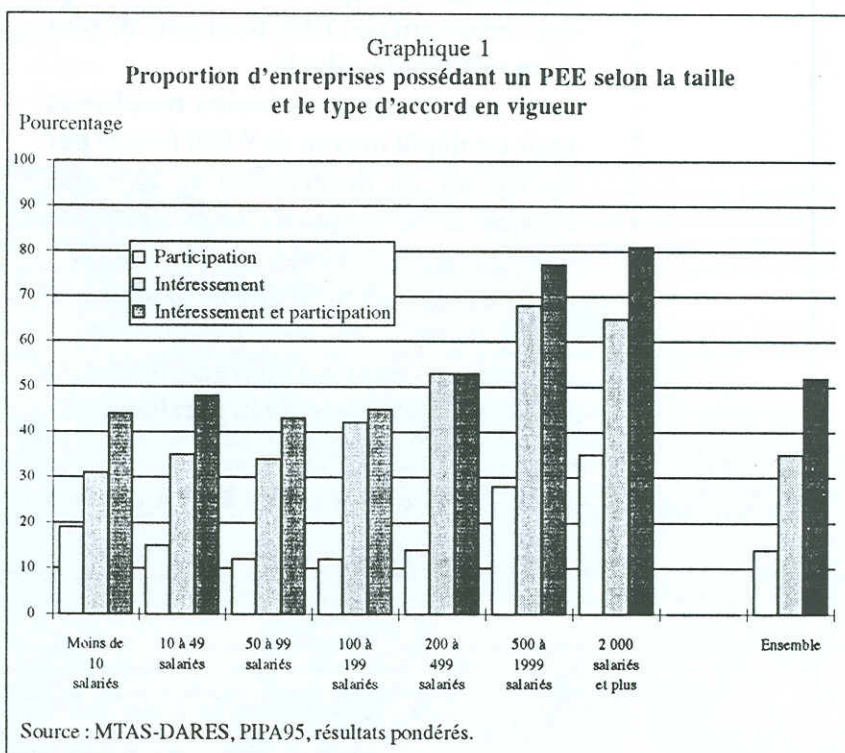


Tableau 2  
Placements en 1994 selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Entreprises* avec PEE			Entreprises* ayant versé sur le PEE	
	Pourcentage des entreprises* ayant versé sur le PEE	Pourcentage des épargnants/ effectif couvert	Montant moyen des versements par salarié couvert (francs)	Montant moyen des versements par épargnants (francs)	Pourcentage du versement par rapport à la masse salariale
Moins de 10 salariés .....	59	38	6 958	18 437	6,1
10 à 49 salariés .....	63	32	3 614	11 207	3,3
50 à 99 salariés .....	60	36	3 279	9 225	3,3
100 à 199 salariés .....	62	38	3 433	9 007	3,4
200 à 499 salariés .....	70	38	3 204	8 330	2,7
500 à 1999 salariés .....	74	42	3 609	8 628	2,8
2000 salariés et plus .....	80	43	4 005	9 249	2,7
<b>Ensemble .....</b>	<b>64</b>	<b>42</b>	<b>3 768</b>	<b>9 036</b>	<b>2,8</b>
<b>Secteur d'activité NES 16</b>					
EA. Agriculture, sylviculture, pêche .....	71	45	3 131	7 035	2,6
EB. Industries agricoles et alimentaires .....	70	48	7 451	15 514	5,6
EC. Industrie des biens de consommation .....	52	29	2 501	8 559	2,6
ED. Industrie automobile .....	61	33	206	627	0,2
EE. Industrie des biens d'équipements .....	59	37	5 153	14 005	4,3
EF. Industrie des biens intermédiaires .....	64	41	3 052	7 437	2,3
EG. Énergie .....	78	72	8 518	11 788	4,3
EH. Construction .....	47	32	929	2 880	1,1
EJ. Commerce .....	64	40	2 414	6 032	2,6
EK. Transports .....	77	44	3 364	7 635	2,5
EL. Activités financières .....	76	46	5 419	11 910	3,2
EM. Activités immobilières .....	71	43	3 990	9 353	3,0
EN. Services aux entreprises .....	65	35	2 359	6 755	1,6
EP. Services aux particuliers .....	63	33	1 731	5 174	1,7
EQ. Éducation, santé, action sociale .....	69	40	2 046	5 107	2,3
ER. Activités associatives et extra-territoriales .....	84	33	3 497	10 609	2,1
<b>Ensemble .....</b>	<b>64</b>	<b>42</b>	<b>3 768</b>	<b>9 036</b>	<b>2,8</b>

\* - Parmi les entreprises signataires d'un accord d'intéressement ou de participation, ou filiales de groupe possédant un PEE.

Source : MTAS-DARES, PIPA95, résultats pondérés.

trois ont enregistré un versement en 1994, quelle qu'en soit l'origine (participation, intéressement, versements volontaires). Cette proportion varie selon le type d'accord en vigueur (tableau 3) : elle atteint quatre sur cinq parmi les entreprises où existent simultanément un accord de participation et d'intéressement.

La part des épargnants parmi les salariés des firmes possédant un PEE est toutefois en net recul (de 55 à 42 %). La baisse s'observe quels que soient le type d'accord et la taille de l'entreprise, mais elle est plus accusée dans les unités de plus de 500 salariés (de 57 à 43 %). En outre, elle affecte tous les secteurs d'activité. Au total, la baisse du

nombre d'épargnants par rapport à l'année précédente atteint 20 %.

**Le montant moyen par épargnant est de 9 000 francs, soit une épargne totale de 9,5 milliards de francs**

Dans les entreprises qui ont reçu au moins un dépôt, le montant moyen épargné est de 9 000 francs (intéressement, participation, versements volontaires et abondement inclus). L'écart d'épargne entre les unités de taille extrême, s'il tend à se réduire, reste proche du simple au double : le versement moyen varie de 9 200 francs dans une firme de 2 000 salariés et plus, à plus de

18 400 francs dans une unité de moins de 10 salariés. La dispersion des versements est plus importante encore selon le secteur d'activité : de moins de 1 000 francs dans l'industrie automobile, à plus de 15 500 francs dans les industries agricoles et alimentaires.

Globalement, le versement moyen s'accroît de près de 40 % par rapport à 1993; il progresse quelle que soit la taille de l'entreprise, excepté pour les très petites (moins de 10 salariés), où il se stabilise. Il augmente dans les industries des biens intermédiaires, le commerce, les transports et l'industrie automobile, mais recule dans les activités immobilières.

Tableau 3  
Placements en 1994 selon le type d'accord possédé

Taille de l'entreprise	Entreprises* avec PEE			Entreprises* ayant versé sur le PEE	
	Pourcentage des entreprises* ayant versé sur le PEE	Pourcentage des épargnants/ effectif couvert	Montant moyen des versements par salarié couvert (francs)	Montant moyen des versements par épargnants (francs)	Pourcentage du versement par rapport à la masse salariale
Accord de participation seule .....	44	33	2 831	8 607	3,1
Accord d'intéressement seul .....	69	40	3 479	8 691	2,3
Accord de participation et d'intéressement.....	77	46	4 312	9 295	2,9
<b>Ensemble (accord de part. ou d'int.).....</b>	<b>64</b>	<b>42</b>	<b>3 768</b>	<b>9 036</b>	<b>2,8</b>

\* - Parmi les entreprises signataires d'un accord d'intéressement ou de participation, ou filiales de groupe possédant un PEE.

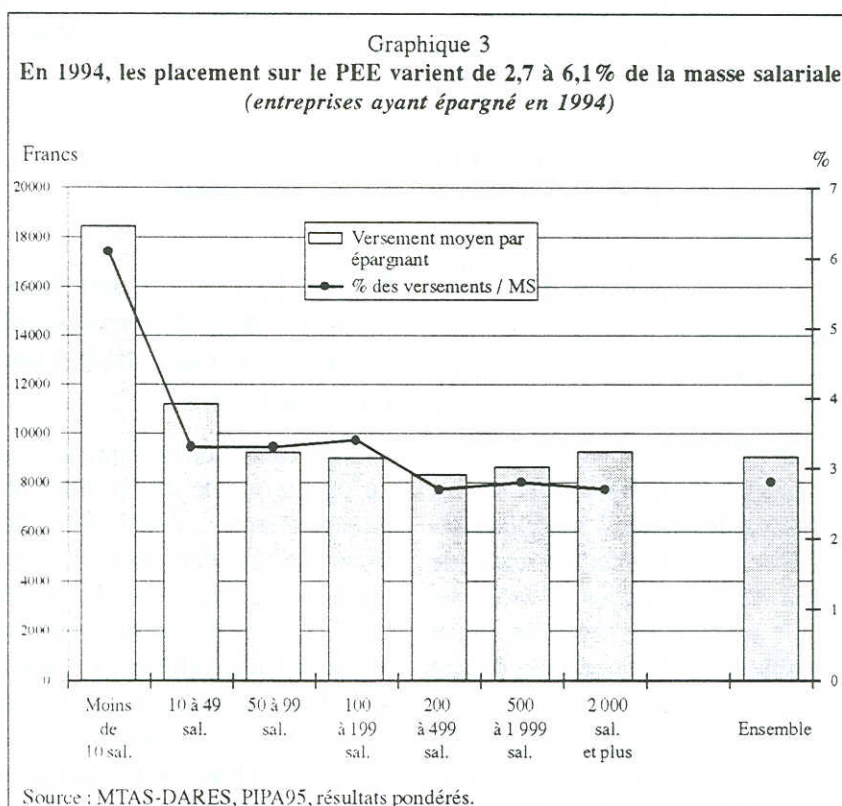
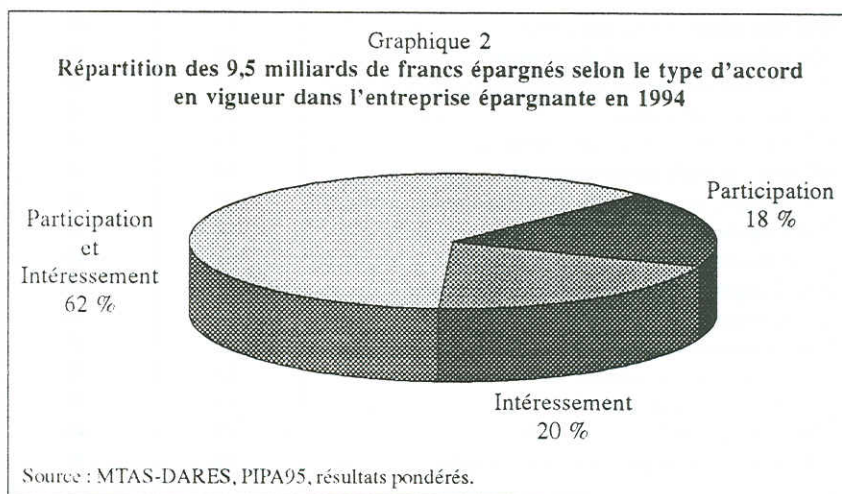
Source : MTAS-DARES, PIPA95, résultats pondérés.

Au total, l'épargne collectée progresse très fortement, mais se concentre sur un plus petit nombre d'épargnants, si bien que le montant moyen par salarié couvert n'est qu'en légère hausse (+ 6 %) : on estime à 9,5 milliards de francs, la somme totale épargnée durant l'année 1994, soit une progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

Sur dix francs épargnés, six proviennent des entreprises possédant simultanément un accord de participation et d'intéressement (graphique 2), qui emploient 60 % des épargnants et enregistrent le dépôt moyen le plus élevé (9 300 francs) (tableau 3).

### Les sommes épargnées représentent 2,8 % de la masse salariale des entreprises qui ont reçu des versements

L'épargne collectée varie entre 2,7 % de la masse salariale pour les entreprises de 2 000 salariés et plus, et 6,1 % pour les unités de moins de 10 salariés (graphique 3). Elle fluctue également selon l'activité de moins de 1 % des salaires dans l'industrie automobile à plus de 5 % dans les industries agricoles et alimentaires. Globalement, ce ratio progresse de près de 10 % par rapport à l'année précédente (de 2,6 à



2,8 %), principalement du fait des entreprises de plus de 50 salariés. Comme l'année précédente, l'écart entre les entreprises de taille extrême se resserre, mais demeure tout de même de l'ordre du simple au double.

Dans deux secteurs, les sommes épargnées représentent une part plus importante des salaires qu'en 1993 : les industries des biens d'équipement (de 2,8 à 4,3 %) et les industries des biens intermédiaires (de 1,8 à 2,3 %). Au contraire, cette proportion baisse dans trois secteurs principaux : l'agriculture, sylviculture, pêche (de 3,2 à 2,6 %), les industries de biens de consommation (de 3,7 à 2,6 %) et les activités immobilières (de 3,6 à 3 %).

### La part de l'épargne provenant de l'intéressement et des versements volontaires est stable

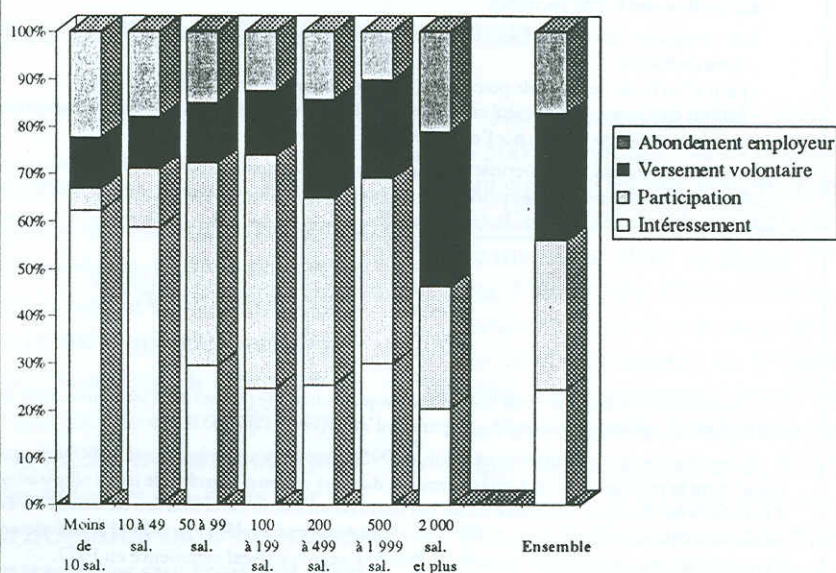
En 1994, pour 100 francs épargnés, 31 francs proviennent de la participation, 27 francs de versements volontaires, 25 francs de l'intéressement et 17 francs de l'abondement de l'employeur (tableau 4 et graphique 4). Cette structure est stable par rapport à 1993 pour l'intéressement et les versements volontaires. En revanche, la part de l'abondement baisse légèrement au profit des sommes dégagées au titre de la participation. Les entreprises de moins de 50 salariés, non assujetties à la participation obligatoire, n'apportent que 2 % de

Tableau 4  
Répartition, pour 100 francs, des sommes versées sur les PEE selon leur origine

Entreprises avec :	Intéressement	Participation	Versements volontaires	Abondement
Accord de participation seule .....	0	56	30	14
Accord d'intéressement seul .....	36	0	36	28
Accord de participation et d'intéressement .....	28	34	23	15
<b>Ensemble (accord de part. ou d'int.) .....</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>17</b>

Source : MTAS-DARES, PIPA95, résultats pondérés.

Graphique 4  
En 1994, 62% de l'épargne des firmes de moins de 10 salariés proviennent de l'intéressement



Source : MTAS-DARES, PIPA95, résultats pondérés.

la masse totale épargnée, essentiellement sous forme d'intéressement (59 %).

Au total, la contribution de la participation s'élève à 3 milliards de francs et celle de l'intéressement à 2,3 milliards. Ces montants repré-

sentent près de 20 % des sommes consacrées à la participation, et 30% des sommes versées sous forme d'intéressement, au titre de l'exercice précédent.

Olivier FAGNOT  
(DARES).

### — Pour en savoir plus... —

*L'intéressement, la participation et les plans d'épargne d'entreprise* : situation des accords au 31.12.1993, résultats financiers de l'exercice 1992 (primes versées en 1993), à paraître, Les Dossiers de la Dares, n° 10, La Documentation française.

«La participation en 1992» (1995), *Premières Informations*, n°456, MTAS-DARES.

«La participation attribuée en 1994», (1996), *Premières Informations*, n° 96.09-37.1, MTAS-DARES.

«La participation attribuée en 1995» (1997), *Premières Informations*, n° 97.02-08.1, MTAS-DARES.

«L'intéressement en 1992» (1995), *Premières Informations*, n° 445, MTAS-DARES.

«L'intéressement versé en 1994» (1996), *Premières Informations*, n° 96.09-37.2, MTAS-DARES.

«L'intéressement versé en 1995» (1997), *Premières Informations*, n° 97.02-08.2, MTAS-DARES.

«Les plans d'épargne d'entreprise au 1<sup>er</sup> janvier 1994» (1996), *Premières Informations*, n° 96.09-37.3, MTAS-DARES.